



Perpignan le 12 février 2026

La CGT 66 dénonce la situation chaotique générée par le manque d'anticipation du préfet

La situation météorologique exceptionnelle a été anticipée par les services de Météo France. L'Aude a été placée hier en alerte rouge pour la journée d'aujourd'hui. Dans les Pyrénées Orientales, les établissements ont été fermés pour la journée. Alors que de nombreux éléments montraient une possible dégradation de la situation, la vigilance rouge a été décrétée à 8 h 30.

Alors que la situation l'exigeait, le Préfet n'a pas pris les mesures nécessaires à la protection des salarié.es, de la population, des usagers des services publics, les mettant en danger et à la merci de nombreux accidents de trajet.

Le secteur des transports est fortement touché par de nombreux accidents, des bus sont bloqués dans tout le département, des trains accidentés.

De nombreux salarié.es partis travailler avant 8 h 30 et habitants se retrouvent bloqués dans tout le département alors que l'alerte rouge est décrétée. Les usagers des services publics de transport se retrouvent bloqués sans solution pour rentrer.

Malgré la situation très dangereuse, la plupart des salarié.es ont été obligés d'aller travailler et alors que des mesures auraient pu être prises par leurs employeurs, en particulier pour les salarié.es qui parcourrent les routes. Proposer un congés dans de telles conditions est inacceptable.

Nous apportons tout notre soutien aux nombreuses et nombreux agent.es des services publics et du secteur privé mobilisé.es pour sécuriser, protéger, prévenir et réparer dans des conditions extrêmes. Ces services essentiels sont trop souvent malmenés et victimes de coupes budgétaires depuis des années

La situation que nous vivons est amenée à se reproduire de plus en plus fréquemment en raison du dérèglement climatique et les événements climatiques extrêmes vont se multiplier. L'adaptation au dérèglement nécessite des moyens humains et financiers, un renforcement des services publics de protection et de prévention. Les plans d'adaptation indispensables pour protéger les salarié.es et les populations doivent être mieux anticipés, discutés avec les syndicats de salarié.es pour proposer des mesures qui ne pénalisent pas les salarié.es.